

L'an **DEUX MILLE NEUF, le 26 octobre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2009.

**PRESENTS :** J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**ABSENT :** B.COTTAVE

**EXCUSE :** néant

**POUVOIR :** néant

Secrétaire de séance : Michel VIRARD

### 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2009

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

### 2 - URBANISME

Yves Guerpillon présente le compte-rendu de la commission d'urbanisme de ce jour :

| Date Dépôt | Nom du pétitionnaire                  | Nature N°                    | Lieu Cadastre et N°       | Zone POS risques | Nature du projet ou des pièces jointes   | Observations Prescriptions/Avis   |
|------------|---------------------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------|--|---|
| 26/09      | <b>MATRINGE M-Dominique</b>           | CU 0920017                   | Baffardièrè AD 129 et 130 | <b>ND</b> Bg1, v | Construction d'un petit « mazot cartusien » style construction traditionnelles. Surface 40m² maxi.   | zone ND : avis défavorable  |
| 09/10      | <b>CE Schneider Electric</b>          | PC 0920011                   | Les Essarts AC 131        | <b>NDs</b>       | Rehaussement du Chalet pour la création de 2 gîtes.  | préciser type de couverture :<br>Avis Favorable   |
| 10/10      | <b>BAVAY Marc</b>                     | PC modificatif 0720006-1     | Martinièrè AK 154         | <b>NB</b> Bg1, v | Les modifications portent sur les ouvertures des façades Sud Est et Ouest ainsi que sur l'utilisation combles comme zone aménageable   | Plans modifiés déposés<br>Mais maison déjà terminée ?   |
| 21/10      | <b>LEPRINCE-RINGUET</b>               | DP                           | Pajonnièrè AB 209         | <b>NAc</b>       | Ouverture fenêtre à deux battants 0.50 X 0.65 utile pour avoir lumière dans le haut de la grange<br>Demande possibilité de reconstruction d'un additif à côté de la grange (voir photocopie) | Dimension des fenêtres<br>Faire plan plus précis concernant l'additif et création de fenêtre<br>Se rapprocher de l'architecte conseil |
| 13/10      | <b>BACUZZI Léonie « La Coquelle »</b> | DP 0920019                   | Plan de ville AE 480      |                  | Aménagement d'une terrasse existante avec un plancher en bois.   | Avis Favorable  |
|            | <b>CHARVOZ Christiane</b>             | PC                           | Le Battour                |                  | Présentation échantillon bois  | Avis Favorable  |
| 19/10      | <b>ALGECOS</b>                        | PC                           |                           |                  | Voir mail de Nadège cabinet Philippe BOUCHE suite courrier du SDIS du 15/10/2009   | transmettre e mail à S. Baffert   |
| 23/10      | <b>CATERINO Philippe</b>              | Demande autorisat° de voirie | Baffardièrè AE 53         |                  | Création d'un parking pouvant accueillir 5 véhicules<br>Revêtement en Balthazar avec enrochement pour la bonne tenue du terrain  | Demander :<br>- profil en travers<br>- plan de coupe<br>prévoir un mur au lieu d'un enrochement                                       |

|       |                             |               |                    |            |  |   |
|-------|-----------------------------|---------------|--------------------|------------|--|---|
| 26/10 | <b>ARGOUD<br/>Christian</b> | PC<br>0920012 | Le Bourg<br>AE 441 | <b>UAb</b> | Rénovation maison Mollard<br><b>Travaux de rénovation</b> (amélioration thermique)<br>Changement des menuiseries bois double vitrage + volets<br>Isolation des combles + changement de la couverture en tuiles arboise chevreuse<br>Isolation des murs par crépi minéral crème<br><b>Travaux Modificatifs</b> : modification de la forme des lucarnes (façade place de la mairie) en chevalet<br>Perçement de deux nouvelles ouvertures (façades ouest et sud)<br>Pose de deux vélux (façade cour) en remplacement des anciennes trappes d'accès<br>Création d'une cage d'escalier extérieur et d'une terrasse bois ou métal | Dossier incomplet<br>Doit être visé par un architecte + 170m <sup>2</sup><br>Plans doivent être côtés<br>Escalier + terrasse ne conviennent pas |
|-------|-----------------------------|---------------|--------------------|------------|--|---|

### **3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

| Budget     | Objet  | Entreprise          | Prévisions budgétaires | Montant    |            | Date de la signature et observations.                           |
|------------|--|---------------------|------------------------|------------|------------|---|
|            |  |                     |                        | HT         | TTC        |   |
| Principal  | Etude géotechnique CTM   | EGSOL               | 18 000.00              | 2 160.00   | 2 583.36   | 08/09/2009  |
| Principal  | Contrôle technique de construction réhabilitation bat la poste | Alpes contrôles     | 18 000.00              | 4 370.00   | 5 226.52   | 16/10/2009  |
| Principal  | Robot « aqua-queen » piscine                                   | Grésivaudan piscine | 2 200.00               | 2 865.00   | 3 426.54   | 02/10/2009 – Crédits suffisants sur opération espace de loisirs |
| Eau & asst | Asst Grand logis   | Delepierre TP       | 27 560.00              | 23 036.00  | 27 551.06  | 01/10/2009 (DM du 28/09/09)                                     |
| Eau & asst | Asst « les 4 chemins »   | Delepierre TP       | 2 250.00               | 1 870.00   | 2 236.52   | 01/10/2009 (DM du 28/09/09)                                     |
| Eau & asst | Asst Les Essards   | Giroud-Garampon     | 188 400.00             | 149 818.90 | 179 183.40 | 24/09/2009  |
| Eau & asst | Amélioration réseau d'eau                                      | SAUR                | 59 000.00              | 48 644.25  | 58 180.87  | 29/09/2009 (DM du 28/09/09)                                     |
| Eau & asst | Acquisition camion 3.5T  | Renault Truck       | 36 000.00              | 29 770.00  | 35 604.92  | 08/10/2009 (DM du 28/09/09)                                     |

#### **4 a – DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE L'EAU**

Une décision de virement de crédits est nécessaire pour les travaux sur la station d'épuration (23 500 €) et sur la fontaine de la Place du Village (6 000 €). Les crédits seront pris sur les opérations :

- assainissement St Hugues – Les Egaux pour 20 000 €
- assainissement Brevardière pour 3 500 €
- conformité des Captages 6 000 €

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### **4 b - DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA FORET**

Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour ouvrir des crédits supplémentaires tant en dépenses qu'en recettes concernant les opérations nouvelles suivantes :

- acquisition de la forêt de Monsieur Portugal : 25 000 €. Cette acquisition sera financée par un emprunt de 25 000 €
- travaux de bûcheronnage et de débardage suite aux ventes de bois en régie : 25 000 €. Cette dépenses sera équilibrée par la vente supplémentaire de bois qui a été réalisée cet automne.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### **4 c - DECISION MODIFICATIVE PRINCIPALE**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin de réajuster les chapitres de fonctionnement ainsi que les crédits d'investissement, d'une part, et de procéder à des virements de crédits pour opération d'ordre de transfert de TVA sur les enfouissement de réseau 2007, ainsi qu'il suit :

- section de Fonctionnement :

| Désignation  | Dépenses           |                      | Recettes           |                      |
|--|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
|  | Diminution crédits | Augmentation crédits | Diminution crédits | Augmentation crédits |
| <b>D 60611</b> eau & assain.                                       |                    | 22 000 €             |                    |                      |
| <b>D 60612</b> électricité   |                    | 10 000 €             |                    |                      |
| <b>D 60623</b> alimentation  |                    | 1 810 €              |                    |                      |
| <b>D 60632</b> fourn. petit équip.                                 |                    | 1 200 €              |                    |                      |
| <b>D 6135</b> loc mobilières                                       |                    | 2 370 €              |                    |                      |
| <b>D 61522</b> entretien bât.<br>(démol. Grange Villard + algécos) |                    | 20 325 €             |                    |                      |
| <b>D 6232</b> fêtes & cérémonies                                   |                    | 3 300 €              |                    |                      |
| <b>D 6241</b> transports de biens                                  |                    | 1 900 €              |                    |                      |
| <b>D 023</b> Virt section investiss.                               | 46 266 €           |                      |                    |                      |
| <b>R 70631</b> redevance piscine                                   |                    |                      |                    | 11 639 €             |
| <b>R 7078</b> recette minibar                                      |                    |                      |                    | 5 000 €              |
| <b>total</b>   | <b>46 266 €</b>    | <b>62 905 €</b>      |                    | <b>16 639 €</b>      |

- section d'Investissement :

| Désignation                         | Dépenses           |                      | Recettes           |                      |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
|                                     | Diminution crédits | Augmentation crédits | Diminution crédits | Augmentation crédits |
| <b>D 2762</b> créances s/ transfert |                    | 2 158 €              |                    |                      |
| <b>D 202</b> frais doc urbanisme    | 10 000 €           |                      |                    |                      |
| <b>D 2111</b> terrains nus (CAF)    | 10 000 €           |                      |                    |                      |
| <b>D 21318-040</b> bât communaux    | 20 900 €           |                      |                    |                      |

|                                   |                 |                 |                 |                 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| (= Grange Villard + paratonnerre) |                 |                 |                 |                 |
| D 21578-053 signal tourist. (RIS) | 4 800 €         |                 |                 |                 |
| D 2313-062 groupe scolaire        |                 | 14 540 €        |                 |                 |
| D 2315-041 voirie commun.         | 10 400 €        |                 |                 |                 |
| R 021 virt de la section fonct.   |                 |                 | 46 266 €        |                 |
| R 2315-048 mise sout. PTT/EDF     |                 |                 |                 | 119 €           |
| R 2315-077 ER Baffardière         |                 |                 |                 | 2 039 €         |
| R1322-092 réhabil. Gd Som         |                 |                 |                 | 8 600 €         |
| R 1323-041 voirie commun.         |                 |                 | 3 894.00 €      |                 |
| <b>Total</b>                      | <b>56 100 €</b> | <b>16 698 €</b> | <b>50 160 €</b> | <b>10 758 €</b> |

### **5 a - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVU « SAINT PIERRE DE CHARTREUSE/LE PLANOLET »**

Suite à la démission de Monsieur Bruno COTTAVE en tant que représentant suppléant du conseil municipal au sein du conseil syndical du SIVU « Saint Pierre de Chartreuse/Le Planolet », le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Yves GUERPILLON pour assumer cette fonction.

### **5 b - CONVENTION DES AMBULANCES POUR LES SECOURS SUR PISTES : SAISON 09/10**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de tarifs de l'entreprise ABC AMBULANCES ainsi que le projet de convention relative au transport des blessés en continuité avec les secours sur les pistes de ski assurés par le SIVU ST PIERRE DE CHARTREUSE/LE PLANOLET.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du service ainsi que les tarifs de l'entreprise A.B.C. Ambulances :

- décide à l'unanimité de travailler avec cette entreprise d'ambulances pour la saison d'hiver 2009/2010
- accepte à l'unanimité les termes de la convention y compris les tarifs qui y sont énoncés
- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### **5 c - TARIFS DE REFACTURATION AU PUBLIC DES FRAIS D'AMBULANCE : SAISON 09/10**

Le Maire présente au conseil les tarifs de refacturation au public du service des ambulances proposés par le SIVU ST PIERRE DE CHARTREUSE/LE PLANOLET dans le cadre des secours sur pistes :

CHU VOIRON 310 €  
 CHU GRENOBLE 410 €  
 Cabinet médical de ST PIERRE 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs de refacturation au public.

### **6 - CREATION DU SYNDICAT « SAVOIE DECHETS »**

Considérant que de longue date, les collectivités compétentes pour la gestion des déchets en Savoie ont envisagé la mutualisation du traitement des déchets,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en

s'assurant de la maîtrise des prix et des décisions,

Considérant que début 2008, une étude portant sur la mutualisation du traitement des déchets a permis d'exposer la situation et d'envisager plusieurs modalités de coopérations, et qu'à l'issue de cette étude et de nombreuses rencontres entre élus, la solution s'est portée sur la création d'un syndicat dont les projets de statuts et de charte figurent en annexes,

Considérant que le contenu des statuts, notamment ses membres, ses compétences, ses financements et son préambule politique ont fait l'objet de négociations entre l'ensemble des collectivités concernées puis d'un consensus,

Considérant que le 9 septembre 2009, la Communauté de Communes Chartreuse Guiers a délibéré favorablement à son adhésion au syndicat « Savoie Déchets » et a sollicité l'avis de l'ensemble de ses adhérents, les invitant à délibérer sous 3 mois,

Le Conseil municipal, à l'exception de Monsieur Cédric ARGOUX qui ne participe pas au vote délibère et décide, à l'unanimité, d'approuver la délibération de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers approuvant les projets de statuts et son adhésion à « Savoie Déchets »

## **7 - DECISIONS SKI SCOLAIRE**

Suite à la demande du directeur de l'école pour les sorties scolaires de ski, le SIVU propose de maintenir le tarif à 400 € par jour pour la location de la station des Egaux. Le coût pour la location du matériel est d'environ 1 000 € et l'ESF est OK pour reconduire ses prestations comme l'an passé. Le coût total des sorties scolaires de ski s'élevait la saison dernière à 9 651.20 €.

Cette année, le transport pose un problème. En effet la ville de Sète avait facturé l'an passé 300 € mais cet hiver, l'organisation de cinq sorties semble ne pas être possible.

Le Conseil Municipal décide de reprendre contact avec le directeur du centre de la ville de Sète pour le transport, et négocier avec le SIVU afin que le domaine des Egaux soit ouvert à tous le vendredi après-midi, ce qui permettrait d'économiser 2 000 € (5 x 400 €).

Le Conseil Municipal pense qu'il est important de communiquer le coût du ski scolaire aux parents d'élèves.

## **8 - PROJET DE DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DES ALPES DU NORD : MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAITRES DES STATIONS DE MONTAGNE**

Monsieur le Maire présente les principales orientations du projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord qui pénalise très fortement les stations de montagne des Alpes du Nord. Ce projet de directive, qui privilégie une vision environnementaliste de l'aménagement des territoires locaux, n'intègre pas de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable; économique (efficacité et rentabilité), sociale (responsabilité sociale) et environnementale.

Ce projet de directive préconise une urbanisation strictement encadrée et limitée d'équipement marchand ou non, de toutes constructions et équipements touristiques nouveaux.

S'agissant des domaines skiables, Monsieur le Maire précise également que les restructurations de domaines skiables ne se feront qu'à l'intérieur du périmètre existant. Les extensions et les liaisons entre domaines skiables deviendront l'exception. La production de neige de culture, sera soumise à des exigences multiples dont l'appréciation limitera ou bloquera le recours à cet élément essentiel à l'équilibre économique des exploitations.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la motion adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, le 29 juillet 2009.

Compte tenu du fait que:

- les principales orientations du projet de directive, concernant le tourisme et les stations de montagne, auront une valeur prescriptive, et à ce titre peuvent remettre en cause le développement des stations;
- qu'aucune évolution significative du projet de directive n'est intervenue en dépit des différentes interventions de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne;
- que cette motion répond aux préoccupations de la commune et des stations des Alpes du Nord, il demande au conseil municipal d'adopter celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la motion de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne relative au projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord,  
 DEMANDE le retrait de ce projet dans sa version rédactionnelle en date du 15 juin 2009.

## **9 – PERSONNEL COMMUNAL**

Il est décidé que la commission du personnel communal se réunira le 05 novembre 2009.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

### **a/ O.N.F. : coupe d'affouage 2010**

Le Conseil Municipal demande que l'ONF fournisse des feuillus provenant de la coupe actuelle n°12, section Entremont, pour la coupe affouage 2010.

### **b/ Station d'épuration**

Le cabinet Nicot propose de constituer le dossier administratif de déclaration de notre station d'épuration pour un montant TTC de 3 800 €. Accord du conseil municipal.

### **c/ Association Vincetro**

L'association Vincetro perdure cette année. Il n'y aura donc pas de problème pour les forfaits de ski alpin cet hiver.

### **d/ Le Plan Action Jeunesse**

Une commission générale doit être prévue avant le conseil municipal de novembre afin de recevoir le P.A.J. qui souhaite faire une présentation de ses actions au Conseil Municipal.

### **e/ Sécurité Incendie**

Un contrôle des installations incendie, fait par la S.A.U.R et les pompiers, a permis d'établir un inventaire et un état du réseau de sécurité incendie. Un plan d'investissement est à prévoir.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 15**